



Sans toit mais pas sans droits!

Bonjour Cher(e)s adhérents/donateurs et donatrices

L'association créée en octobre 2016 aura beaucoup progressé au cours de ses 3 premières années d'existence comme en témoigne le graphique joint. Vous êtes à ce jour, plus de 600 ! Elle peut encore se développer si de nouveaux donateurs nous rejoignent. Aussi n'hésitez pas à faire des émules autour de vous. Un mail, un coup de fil et nous envoyons tous les documents.

À ce jour, l'association est titulaire de 13 locations (45 personnes soit 27 adultes et 18 enfants ou adolescents) et nous aidons mensuellement une famille pour la moitié de son loyer grâce à une aide, elle aussi régulière des Amis du Foyer du Trêve de Miribel et de quelques dons individuels. Nous aidons aussi de façon moins régulière une famille grâce à la mobilisation d'une partie de la communauté Albanaise.

Notre 13^{ème} appartement en juillet 2019 : une belle histoire de solidarité

Une famille d'origine Arménienne, après avoir été hébergée par deux familles est soutenue par un groupe constitué pour financer un loyer. Le réseau de donateurs s'étoffe grâce aux bénévoles ayant œuvré au CADA de Miribel et au Centre d'Hébergement Hivernal de Bourg en Bresse, deux lieux que la famille a occupé au cours de l'hiver dernier. Les relations tissées par la famille ont permis à des personnes sensibles à leur situation d'errance, de se mobiliser. Pari réussi en juillet 2019.

Un propriétaire militant offre un appartement qui vient de se libérer au centre-ville de Bourg en Bresse en consentant un rabais important sur le loyer. Un donateur nous propose de vider l'appartement de sa mère partie en maison de retraite et un autre qui déménage donne ses appareils ménagers. La Banque Alimentaire prête son camion, un ami sa camionnette, des bénévoles se mobilisent pour le transport des meubles. la famille entreprend la restauration des peintures et peut s'installer le 1er aout 2019.

Le travail des membres du Collège se structure en 3 commissions :

1. Commission Communication : Élaboration du site, communication, recherche de donateurs, création d'événements.
2. Commission Finances : Finances, fichier adhérents et communication adhérents.
3. Commission Défense des Droits : Défense des droits, interpellations, stratégie.

Une présence accrue sur Internet

Nous sommes en discussion avec l'AGLCA – Maison de la Vie Associative pour la création d'un site internet et nous allons réactiver notre page Facebook. Peut-être aussi bientôt sur Twitter.

Notre assemblée générale se prépare

Elle aura lieu samedi 28 mars 2020 à 15 heures, salle N°23 de l'Ancienne Maison des Syndicats

2, Bd Irène Joliot Curie

(Entre le cinéma Amphi et l'AGLCA). Ouverture des portes à 14 h 15 pour les formalités : émargement, documents à voter, reçus fiscaux, renouvellement des cotisations et des dons.

Participation au Collectif Solidarité Migrants

Plusieurs membres de l'association sont impliqués dans le Collectif qui se réunit une fois toutes les deux semaines pour faire le point sur la situation des migrants à Bourg en Bresse et dans l'Ain et envisager les actions à la fois de soutien aux étrangers et de revendication auprès de l'État et du préfet, son représentant dans l'Ain.

Il y a actuellement sur Bourg, 3 squats, celui de la Grenouille Bressane, un ancien restaurant, propriété de la mairie de Péronnas et voué à la destruction ; la « Maison Blanche », avenue du Mail à Bourg, propriété de Bourg Habitat et les anciens locaux d'Emmaüs, rue des prés de Brou, à nouveau occupés.

La mairie de Péronnas et Bourg Habitat ont porté plainte et le Tribunal a donné un délais de 4 mois aux occupants pour quitter les lieux. Au-delà de ce délais les propriétaires peuvent ou pas demander l'expulsion de ces personnes, pour la plupart de jeunes célibataires d'origine africaine, mais aussi quelques familles en procédure de demande d'asile. Une grande incertitude planera sur l'occupation de ces lieux à la fin de l'hiver ; Les propriétaires feront ils usage de leur droit ou laisseront ils un sursis aux occupants ?

Le troisième squat est particulièrement insalubre (ni chauffage, ni électricité, ni sanitaire.....), Emmaüs , le propriétaire ne peut ni prendre en charge l'aménagement de ces locaux, ni porter plainte contre les personnes qui n'ont pas trouvé d'autres solutions que de s'y installer.

Des expulsions incompréhensibles et inadmissibles.

Dans le département de l'Ain, plusieurs centaines de migrants, déboutés de leur droit d'asile sont devenus des sans-papiers. Ils auraient selon la loi française vocation à retourner dans leur pays d'origine. Cependant un certain nombre sont hébergés dans des foyers à Miribel, Culoz, Hauteville, Dortan, Oyonnax ou Bourg. Aussi, les militants du Collectif se demandent pourquoi le préfet fait preuve d'un tel acharnement à vouloir expulser une famille dont les 4 enfants suivent une scolarité exemplaire à Bourg en Bresse.

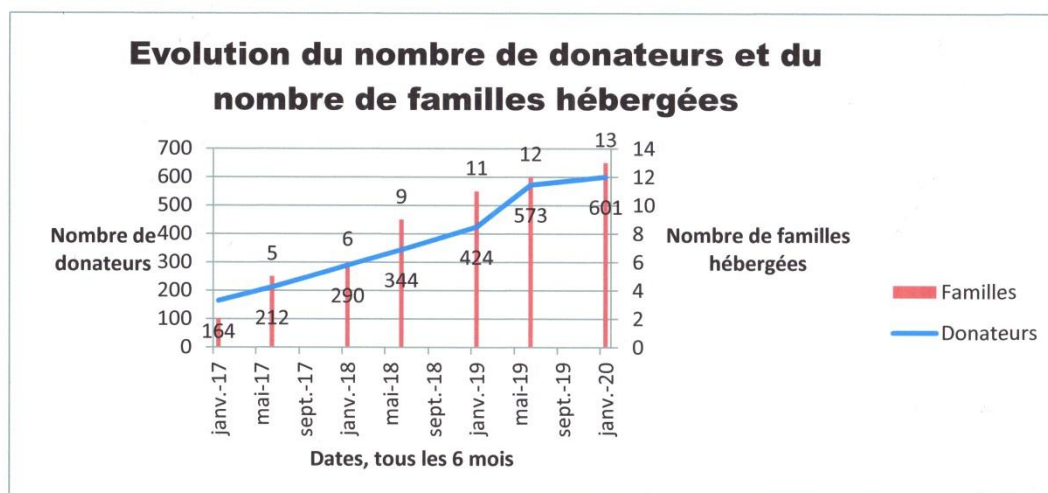
La fille aînée a été expulsée en Albanie, les parents sont menacés de l'être. Seule une fille arrivée en France avant 13 ans a obtenu un titre de séjour. Pour soutenir la famille, un rassemblement a eu lieu le lundi 6 janvier devant l'école Alphonse DAUDET de Bourg en Bresse où sont scolarisés les 2 plus jeunes frère et sœur.

On peut rêver d'un gouvernement qui rétablirait l'autorisation de travail pour tous les étrangers et non pas seulement comme il compte le faire pour un quota de métiers dit en tension. Alors notre association n'aurait plus lieu d'exister car l'accès au travail permettrait aux familles d'accéder au logement et à une vie digne. Sans cette autorisation, les « sans-papiers » doivent travailler illégalement au risque de se voir exploiter par des employeurs peu scrupuleux. Et tous n'ont pas la même capacité, les mêmes réseaux pour trouver un travail. Ainsi parmi les 13 familles que nous hébergeons, seulement 4 assurent la totalité des charges d'eau, de gaz et d'électricité. Pour les 9 autres, c'est l'association qui paie et sollicite chaque mois les familles pour qu'elles contribuent selon leurs moyens. En 2019, elles ont remboursé environ un quart de la dépense qui s'élève à près de 10 000 euros par an.

Cotisations et dons 2019

Vous êtes 68 à ne pas avoir participé financièrement en 2019. Il n'est pas trop tard pour rattraper le coup en 2020. Si vous souhaitez arrêter, ayez la simplicité de nous le dire pour une mise à jour de notre fichier.

Les membres du Collège de Cent pour un toit-01



Association Cent pour un toit-01 – Maison de la Vie Associative – 2, Bd Irène Joliot Curie – CS 70270

01006 BOURG EN BRESSE CEDEX – Mail : centpouruntoit01@gmail.com